

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

#### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2098-LAS-198 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2098**

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de LaSalle :

Que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté, lors de sa séance ordinaire du 7 juin 2021, le premier projet de règlement 2098-LAS-198 amendant le règlement de zonage numéro 2098. Ce projet de règlement vise à intégrer certaines normes relatives aux bornes de recharge pour véhicules électriques et à modifier certaines normes relatives aux entrées charretières, au verdissement et à l'aménagement des cours avant.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et dans le respect des décrets ministériels portant sur les procédures autre que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui exige le déplacement ou le rassemblement de citoyens, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pour une période de 15 jours suivant la publication de cet avis.

**PRENEZ AVIS** que toutes demandes de renseignements ou commentaires au sujet de ce projet de règlement doivent être soumises à l'adresse [greffe.lasalle@montreal.ca](mailto:greffe.lasalle@montreal.ca) avant 17 h le 29 juin 2021.

Les commentaires formulés seront lus lors de la séance virtuelle du conseil d'arrondissement qui sera diffusé le 12 juillet 2021 à 19 h à partir du site <https://montreal.ca/conseils-decisionnels/conseil-darrondissement-de-lasalle#webdiffusion>.

#### **DOCUMENTATION**

Le projet de règlement ainsi que la documentation afférente au projet sont disponibles sur le site internet de l'arrondissement.

DONNÉ À LASALLE, ce 14 juin 2021.

Nathalie Hadida  
Secrétaire d'arrondissement